

Le 6 avril 2022
 Direction générale
 FV/CF

CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 4 avril 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le lundi quatre avril deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le 29 mars 2022, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35 quorum : 12 (en référence à l'article 10 de la loi no 2021-1465 du 10 novembre 2021 qui rétablit les dispositions de l'article de la loi 2020-1379).

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Sylvie PELLOQUIN, Jean Michel ÉON, Corinne CHÉNARD, Gilles PHILIPPEAU, Geneviève HAMÉON, Guy BERNARD-DAGA, Patrick ÉVIN, Hervé LEBEAU, Dolores LOBO, Yves ANDRIEUX, Catherine RADIGOIS, Jacqueline MÉNARD-BYRNE, Anne Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Patricia GUILLOUËT, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Julien ROUSSEAU, Pierre CAMUS-LUTZ, Farid OULAMI (sauf des points n°12 à 16), Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLÉE, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHÉ.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Laëticia BAR	Patrice BOLO à Ludivine BEN BELLAL
Marie-Estelle IRISSOU à Gilles PHILIPPEAU	Farid OULAMI à Adeline BRETIN (à partir du point n°12)
Odile DENIAUD à Guy BERNARD-DAGA	
Mathilde BELNA à Michel LUCAS	

Nombre de pouvoirs : 5 du point n°1 au point n°11 et 6 à partir du point n°12

Nombre de conseillers effectivement présents : 30 du point n°1 au point n°11 et 29 à partir du point n°12

Secrétaires : Laëticia BAR et Julien ROUSSEAU

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021

N°	Objet	Vote
2022-20	Aide d'urgence à l'Ukraine Le conseil municipal approuve le versement de 3 000 € au fonds FACECO, géré par le Ministère français de l'Europe et des Affaires Étrangères.	unanimité
2022-21	Conseil citoyen de la transition écologique (CCTE) – création et règlement intérieur Le conseil municipal créé le conseil citoyen de la transition écologique (CCTE) ; il approuve le fonctionnement du conseil citoyen de la transition écologique tel que présenté dans son règlement intérieur annexé à la délibération ; il élit Ludovic Joyeux, Julien Peltais, Françoise Foubert et Yvan Vallée pour siéger au sein de cette instance pour la durée de leur mandat électoral.	34 voix pour 1 abstention
2022-22	Règlement intérieur des activités péri-éducatives Le conseil municipal adopte le nouveau règlement intérieur des activités péri-éducatives suivant le projet annexé à la délibération, avec prise d'effet à compter du 1er septembre 2022, et autorise Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la délibération.	unanimité
2022-23	Subventions aux associations et convention – année 2022 Le conseil municipal attribue aux associations les subventions conformément au tableau présenté dans la délibération. Il approuve l'avenant à la convention avec l'association Ecole de musique de Couëron annexé à la délibération.	unanimité

N°	Objet	Vote												
	<p>Conformément à l'article 38 du règlement intérieur du conseil municipal adopté le 14 décembre 2020 et à l'article II de la charte de déontologie, les élus ci-après ne prennent pas part au vote, au titre de la prévention de conflits d'intérêts, au regard de leurs engagements au sein de certaines associations couëronnaises :</p> <table border="1" data-bbox="411 300 1182 506"> <thead> <tr> <th>Prénom Nom</th> <th>Association</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Marie-Estelle Irissou</td> <td>La Calboscène</td> </tr> <tr> <td>Olivier Scotto</td> <td>COC section escalade</td> </tr> <tr> <td>Anne-Laure Boché</td> <td>ESC section handball</td> </tr> <tr> <td>Olivier Franc</td> <td>Couëron tennis de table</td> </tr> <tr> <td>Adeline Bretin</td> <td>Par 4 chemins</td> </tr> </tbody> </table>	Prénom Nom	Association	Marie-Estelle Irissou	La Calboscène	Olivier Scotto	COC section escalade	Anne-Laure Boché	ESC section handball	Olivier Franc	Couëron tennis de table	Adeline Bretin	Par 4 chemins	
Prénom Nom	Association													
Marie-Estelle Irissou	La Calboscène													
Olivier Scotto	COC section escalade													
Anne-Laure Boché	ESC section handball													
Olivier Franc	Couëron tennis de table													
Adeline Bretin	Par 4 chemins													
2022-24	<p>Subventions aux compagnies artistiques 2022 – résidences théâtre Boris-Vian Le conseil municipal approuve une subvention de 2 500 € HT à la Compagnie L'œil de Pénélope pour la création du spectacle <i>Toboggoire et Balançan</i> et une subvention de 2 500 € HT à la Compagnie La Douche du Léopard pour la création du spectacle <i>Le ciel est dans ma chambre</i> ; il autorise Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.</p>	unanimité												
2022-25	<p>Désaffectation des documents de la médiathèque Victor-Jara Le conseil municipal autorise les opérations de désherbage, le comptage des documents concernés, leur désaffectation physique (estampiller ces documents « aliénés », rayer le code à barre, supprimer la puce apposées), leur élimination du catalogue, leur destruction ou leur répartition selon leur destination ; il autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération, notamment l'établissement du procès-verbal annuel des documents aliénés et l'organisation d'une vente annuelle aux particuliers.</p>	unanimité												
2022-26	<p>Approbation d'une convention avec Nantes Métropole dans le cadre de l'attribution du fonds de concours relatif au « Plan Piscine » Le conseil municipal prend acte de la création d'un « plan piscine » de soutien financier aux communes disposant d'équipements aquatiques, accepte le fonds de concours en fonctionnement relatif au « plan piscine » qui lui est attribué, soit 99 000 € par an, et autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la délibération.</p>	unanimité												
2022-27	<p>Création d'un comité social territorial commun entre la collectivité et le CCAS Le conseil municipal décide la création d'un comité social territorial unique compétent pour les agents de la ville de Couëron et du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Couëron.</p>	28 voix pour 7 abstentions												
2022-28	<p>Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, maintien du paritarisme et décision du recueil de l'avis des représentants des collectivités et établissements Le conseil municipal fixe le nombre de représentants titulaires du personnel à 5 et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; il décide de ne pas instituer le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité inférieur à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants. Ce nombre est fixé à 5 pour les représentants de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants ; et décide le recueil, par le comité social territorial, de l'avis des représentants de la collectivité.</p>	28 voix pour 7 abstentions												
2022-29	<p>Allocation chômage d'aide au retour à l'emploi (ARE) – convention avec le centre de gestion de Loire-Atlantique Le conseil municipal confie par convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire Atlantique le calcul des allocations d'aide au retour à l'emploi pour les agents identifiés et autorise Madame le Maire à signer la convention jointe à la délibération et toute pièce s'y rapportant .</p>	unanimité												
2022-30	<p>Recrutement de vacataires Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recruter des vacataires du 1^{er} avril au 31 décembre 2022 suivant le tableau ci-dessous et fixe la rémunération de chaque vacation sur la base des taux horaires suivants :</p> <table border="1" data-bbox="331 1944 1262 2063"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Besoin</th> <th>Taux horaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Petite enfance</td> <td>Psychologue – N3</td> <td>60 € nets par heure</td> </tr> <tr> <td>Petite enfance</td> <td>Psychologue – N2</td> <td>50 € nets par heure</td> </tr> <tr> <td>Petite enfance</td> <td>Psychologue (– N1)</td> <td>40 € nets par heure</td> </tr> </tbody> </table>	Service	Besoin	Taux horaire	Petite enfance	Psychologue – N3	60 € nets par heure	Petite enfance	Psychologue – N2	50 € nets par heure	Petite enfance	Psychologue (– N1)	40 € nets par heure	unanimité
Service	Besoin	Taux horaire												
Petite enfance	Psychologue – N3	60 € nets par heure												
Petite enfance	Psychologue – N2	50 € nets par heure												
Petite enfance	Psychologue (– N1)	40 € nets par heure												

2022-31	<p>Tableau des effectifs – modification</p> <p>Le conseil municipal approuve la mise à jour, comme ci-après, du tableau des effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création des postes suivants : 1 poste d'ingénieur principal à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 34.05h, 1 poste de brigadier-chef principal à temps complet, 1 poste de gardien-brigadier à temps complet ; - la suppression des postes suivants : 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet, 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet 29.10h, 1 poste de gardien-brigadier à temps complet ; - les emplois suivants correspondant à des accroissements temporaires d'activité : 1 poste d'adjoint technique du 1/03 au 31/08/2022, 1 poste d'adjoint administratif du 1/03 au 30/06/2022, 1 poste d'adjoint administratif du 1/05 au 30/06/2022. 	31 voix pour 4 abstentions
2022-32	<p>Tabac-Pressé 2 place Charles Gide – renouvellement du bail commercial</p> <p>Le conseil municipal conclut avec M. Chauvet un nouveau bail commercial pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} février 2022, portant sur l'immeuble situé 2 place Charles Gide (partie commerciale et partie à usage d'habitation) moyennant les loyers mensuels afférents au bâtiment loué ; il donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour mener à bien ce dossier et signer les pièces correspondantes.</p>	unanimité
2022-33	<p>Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2021 – information</p> <p>Le conseil municipal approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville en 2021 (suivant tableaux joints à la délibération) et annexera ce bilan au compte administratif 2021.</p>	unanimité
2022-34	<p>Maison de la justice et du droit et point d'accès au droit – reconduction de la convention de financement de l'accès au droit</p> <p>Le conseil municipal approuve les termes de la convention de financement de l'accès au droit entre Nantes Métropole et la ville de Couëron jointe à la délibération, fixant notamment le montant annuel de contribution de la commune, et autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération et notamment à signer la convention.</p>	unanimité
2022-35	<p>Décisions municipales et contrats – information</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision municipale n°3-2022 du 24 janvier 2022 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°4-2022 du 25 janvier 2022 – Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de tennis/padel et la rénovation/extension de la salle existante sur le complexe sportif René Gaudin – 201921 – approbation avenant n°1 ➤ Décision municipale n°5-2022 du 26 janvier 2022 – Fourniture de véhicules neufs pour la police municipale de Couëron – 202136 – attribution – lots n°1 et 2 : entreprise Pacific Cars ➤ Décision municipale n°6-2022 du 27 janvier 2022 – Autorisation d'ester en justice devant le Tribunal Administratif de Nantes dans le cadre d'une procédure de recours contentieux de la Société Donada ➤ Décision municipale n°7-2022 du 4 février 2022 – Construction d'une salle de Tennis/Padel sur le complexe sportif René Gaudin et rénovation et extension de la salle existante sur la commune de Couëron - 202131 – attribution – lot n°1 : Pigeon TP, lot n°2 : Sportingsols, lot n°3 : Boisseau maçonnerie, lot n°4 : Constructions bois EMG, lot n°5 : Agasse Thierry, lot n°6 : Teopolitub Politub, lot n°8 : Groupement SN Pinard / Arcobois, lot n°9 : Rossi, lot n°10 : Fremondière décoration, lot n°11 : Evolia, lot n°12 : Alcia ➤ Décision municipale n°8-2022 du 10 février 2022 – Détermination du tarif de participation au déjeuner dans le cadre de l'organisation d'un repas pour l'association les restos du cœur ➤ Décision municipale n°9-2022 du 18 février 2022 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°10-2022 du 22 février 2022 – Approbation du tarif pour la fourniture de goûters au centre Pierre Legendre dans le cadre des centres de loisirs des vacances scolaires ➤ Décision municipale n°11-2022 du 1^{er} mars 2022 – Acceptation d'un don constitué de biens mobiliers situés dans la propriété sise 185 cité Bessonneau – Couëron 	prend acte

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Décision municipale n°12-2022 du 1^{er} mars 2022 – Accords-cadres d’acquisition de documents pour la médiathèque Victor-Jara de Couëron – 202203 – attribution – lot n°1 : librairie Durance – lot n°2 : librairie Coiffard – lot n°3 : librairie Atalante – lot n°4 : librairie Les Enfants Terribles – lot n°5 : librairie Aladin – lot n°6 : librairie La Mystérieuse Librairie ➤ Décision municipale n°13-2022 du 2 mars 2022 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°14-2022 du 2 mars 2022 – Accord cadre de fourniture de carburants à la pompe par cartes accréditives – 202207 – attribution – Super U SARL Sanz Couëron ➤ Décision municipale n°15-2022 du 9 mars 2022 – Modification du parc automobile de la ville de Couëron – cession de véhicule suite à sinistre – assureur SMACL ➤ Décision municipale n°16-2022 du 10 mars 2022 – Renouvellement des adhésions aux associations ➤ Décision municipale n°17-2022 du 10 mars 2022 – Travaux de réfection des installations de chauffage et ECS des gymnases Gourhand Dufief sur la commune de Couëron – 202135 – attribution – lot n°1 : Aralia, lot n°2 : Lucathermy ➤ Décision municipale n°18-2022 du 10 mars 2022 – Marchés d’assurance flotte automobile et risques annexes de la ville de Couëron – lot n°3 – approbation des avenants n°6 et n°7 : modification ponctuelle du parc automobile et régularisation de prime 2021 – approbation de l’avenant de transfert de la société SMACL Assurances à la Société SMACL Assurances SA ➤ Décision municipale n°2022-19 du 24 mars 2022 - Construction d'une salle de tennis/padel sur le complexe sportif René Gaudin et rénovation et extension de la salle existante sur la commune de Couëron - 202202 – attribution – lot n°7 – menuiserie extérieure aluminium: entreprise atlantique ouverture, lot n°13 – serrurerie : entreprise sas Juignet 	
--	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Carole Grelaud
Maire,
Conseillère départementale

Affiché à Couëron du 11 au 25 avril 2022



The image shows a circular official seal of the 'MAIRIE DE COUËRON' with a central emblem. Overlaid on the seal is a handwritten signature in black ink that reads 'Grelaud'.